

Politique Qualité Santé-Sécurité Environnement

Certifié (pour l'ensemble de ses activités) depuis 2018 selon la norme ISO 9001 : 2015, le Grand Port Martinique de La Martinique poursuit l'amélioration continue de son Système de Management Qualité en réaffirmant sa préoccupation majeure de satisfaire les besoins de ses clients et des parties intéressées.

La présente Politique Qualité Santé Sécurité Environnement s'inscrit dans la continuité du déploiement des ambitions de notre projet stratégique 2020-2024 qui acte nos orientations en matière d'optimisation de nos activités :

- Accroître l'orientation client dans notre fonctionnement interne ;
- Renforcer une stratégie de développement durable et concrétiser la vision d'un port vert à l'horizon 2030 ;
- Renforcer la sécurité et de la sûreté de toutes les Installations Portuaires.

Pour y parvenir nous nous engageons à :

QUALITÉ :

- Améliorer la connaissance des besoins clients et des parties intéressées en vue de les satisfaire et de se conformer aux exigences légales et réglementaires ;
- Améliorer sans cesse l'efficacité et l'efficience de l'ensemble de nos processus en définissant des objectifs et en engageant les actions nécessaires pour les atteindre.

SANTÉ-SÉCURITÉ :

- Fournir des conditions de travail optimisées pour maintenir la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel du GPMLM ;
- Garantir la conformité des installations et des équipements mis à disposition ;
- Avoir recours autant que possible à des entreprises sous-traitantes ayant un niveau de management SSE équivalent ;
- Analyser de façon proactive et détaillée l'ensemble des dysfonctionnements (incident, accident...) liés à nos activités, et veiller à l'actualisation des plans d'actions définis ;

ENVIRONNEMENT :

- Renforcer la gestion et le contrôle des contrats domaniaux pour les entreprises et les activités installées sur le domaine portuaire relevant des ICPE ;
- Prévenir les pollutions environnementales potentielles ;
- Mettre en œuvre des projets visant à réduire les consommations et à contrôler les émissions des activités portuaires.

Le pilotage de cette démarche est confié au Secrétaire Général qui doit s'assurer que cette politique est comprise, entretenue et appliquée à tous les niveaux de l'entreprise et être garant de la pérennité de notre système.

Par ailleurs, nous demandons à tous les chefs de service de décliner cette politique pour leur activité respective, et de s'engager à faire évoluer notre système dans une démarche d'amélioration continue en vérifiant au cours des revues de direction la pertinence des objectifs. Nous comptons également sur l'implication de tous pour être les acteurs au quotidien de l'amélioration de nos performances pour la mise en œuvre de cette démarche.

Fort de France, le 21/03/2022

Le Président du Directoire



Jean-Rémy Villagés